



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**



Distr.
GÉNÉRALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/94/14
13 mai 2024

FRANÇAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

COMITÉ EXÉCUTIF
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
Quatre-vingt-quatorzième réunion
Montréal, 27 – 31 mai 2024
Point 9(a) de l'ordre du jour provisoire¹

APERÇU DES QUESTIONS RECENSÉES PENDANT L'EXAMEN DES PROJETS

Introduction

1. Ce document comprend les sections suivantes :
 - I : Aperçu des projets et activités soumis par les agences bilatérales et d'exécution
 - II : Aperçu des projets et des activités suite au processus d'examen des projets :
 - II.1 Projets soumis et ultérieurement retirés
 - II.2 Projets recommandés pour approbation globale
 - II.3 Projets recommandés pour examen individuel
 - II.4 Vérification de la conformité d'une sélection de pays à faible volume de consommation avec leurs accords de plan de gestion de l'élimination des HCFC
 - III : Questions recensées pendant l'examen des projets :
 - III.1 Calcul de l'impact climatique des activités dans le cadre des plans de mise en œuvre de l'Amendement de Kigali pour les HFC
 - IV : Rapports sur la mise en œuvre des décisions et suivi des discussions précédentes relatives à l'examen des projets :
 - IV.1 Demandes de renouvellement de projets de renforcement des institutions
 - IV.2 Financement retenu dans l'attente de la remise de rapports de vérification ou du respect de conditions particulières

¹ UNEP/OzL.Pro/ExCom/94/1

I. Aperçu des projets et activités soumis par les agences bilatérales et d'exécution

2. Le tableau 1 présente un résumé des demandes soumises par les agences bilatérales et d'exécution à la 94^e réunion.

Tableau 1: Demandes soumises par les agences bilatérales et d'exécution

Projets et activités	Nbre de pays	Nbre de demandes de financements	Montants demandés (\$US)	Montants demandés en principe (\$US)
Phases II/III du Plan de gestion de l'élimination finale des HCF (PGEH)	6	16	27 610 398	83 123 664
Tranches de PGEH approuvés	18	31	19 195 402	
Préparation de la phase II ou III des PGEH	3	4	205 100	
Vérification de la conformité d'une sélection de pays visés à l'article 5 avec leurs accords de PGEH	17	17	571 500	
Phase I des plans de mise en œuvre de l'Amendement de Kigali (KIP)	16	28	5 473 920	9 682 339
Tranche d'un plan de contrôle des émissions de HFC-23 approuvé	1	1	308 855	
Préparation des KIP et/ou des projets d'investissement	4	6	743 920	
Nouveaux projets de renforcement des institutions	1	1	500 000	
Renouvellement des projets de renforcement des institutions	24	24	6 816 265	
Activités supplémentaires visant à maintenir l'efficacité énergétique dans le secteur de l'entretien (décision 89/6)*	10	12	1 201 200	
Préparation de projets pilotes portant sur l'efficacité énergétique (décision 91/65)	3 et un mondial	4	180 150	
Projets pilotes portant sur l'efficacité énergétique (décision 91/65)	5	5	2 697 551	
Préparation d'inventaires nationaux de banques de déchets de substances réglementées (91/66)	25	25	2 418 400	
Total		174	67 922 661	

*Les activités pour huit de ces pays (Belize, Eswatini, République démocratique populaire lao, Paraguay, Sainte-Lucie, Sri Lanka, Timor-Leste et Zambie) ont été soumises dans le cadre de leurs demandes de tranche du PGEH.

Note : Les montants des financements incluent les frais d'appui d'agence.

II. Aperçu des projets et des activités suite au processus d'examen des projets

3. Suite au processus d'examen des projets, une demande de financement pour des projets et des activités s'élevant à 32 100 \$US, coûts d'appui d'agence compris, a été retirée, 94 demandes représentant un total de 17 599 712 \$US, coûts d'appui d'agence compris, ont été recommandées pour approbation globale, et 79 demandes représentant un total de 45 235 510 \$US, coûts d'appui d'agence compris, ont été transmis pour examen individuel. Au total, les demandes de financement pour les projets et activités recommandés pour une approbation globale ou un examen individuel s'élèvent à 62 835 222 \$US, coûts d'appui d'agence compris.

II.1 Projets soumis et ultérieurement retirés

4. Le tableau 2 présente un résumé des demandes soumises par les agences bilatérales et d'exécution à la 94^e réunion ayant été ultérieurement retirées.

Tableau 2: Demandes soumises et ultérieurement retirées

Projets et activités	Nombre de pays	Nombre de demandes de financements	Montant demandé (SUS)
Préparation de la phase III d'un PGEH et/ou activités liées à l'investissement	1	1	32 100
Total	1	1	32 100

Note : Les montants des financements incluent les frais d'appui d'agence.

II.2 Projets recommandés pour approbation globale

5. Le tableau 3 présente un récapitulatif des demandes recommandées pour approbation globale. Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/94/16, examiné au titre du point 9(c) de l'ordre du jour, comprend des informations supplémentaires sur ces demandes, la recommandation du Secrétariat aux fins d'examen par le Comité exécutif et une annexe contenant une liste complète des projets recommandés pour approbation globale.

Tableau 3 : Demandes recommandées pour approbation globale

Projets et activités	Nombre de pays	Nombre de demandes de financements	Montant recommandé (SUS)
Tranches de PGEH approuvés	13	22	4 375 900
Préparation de la phase II ou III du PGEH	3	3	173 000
Tranche d'un plan de contrôle des émissions de HFC-23 approuvé	1	1	288 954
Préparation des KIP et/ou des projets d'investissement	2	4	329 520
Renouvellement des projets de renforcement des institutions	24	24	6 816 265
Activités supplémentaires visant à maintenir l'efficacité énergétique dans le secteur de l'entretien (décision 89/6)*	10	12	1 200 185
Projets pilotes portant sur l'efficacité énergétique (décision 91/65)	1	1	1 929 688
Préparation de projets pilote portant sur l'efficacité énergétique (décision 91/65)	2	2	67 800
Préparation d'inventaires nationaux de banques de déchets de substances réglementées (décision 91/66)	25	25	2 418 400
Total		94	17 599 712

*Des activités pour huit de ces pays (Belize, Eswatini, République démocratique populaire lao, Paraguay, Sainte-Lucie, Sri Lanka, Timor-Leste et Zambie) ont été soumises dans le cadre de leurs demandes de tranche du PGEH.

Note : Les montants des financements incluent les frais d'appui d'agence.

II.3 Projets recommandés pour examen individuel

6. Le tableau 4 présente un récapitulatif des demandes soumises pour examen individuel. Davantage de détails sur ces projets et activités figurent dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/94/17, examiné au titre du point 9(d) de l'ordre du jour.

Tableau 4 : Demandes recommandées pour examen individuel

Projets et activités	Nbre de pays	Nbre de demandes de financements	Montant recommandé (SUS)	Montants demandés en principe (SUS)
Phase II/III des PGEH	6	16	26 321 191	80 239 879
Tranches de PGEH approuvés	5	9	12 547 867	
Vérification de la conformité d'une sélection de pays visés	17	17	571 500	

Projets et activités	Nbre de pays	Nbre de demandes de financements	Montant recommandé (SUS)	Montants demandés en principe (SUS)
à l'article 5 avec leur accord relatif au PGEH				
Phase I des KIP	16	28	4 048 039	6 936 031
Préparation des KIP et/ou activités liées à l'investissement	2	2	414 400	
Nouveaux projets de renforcement des institutions :	1	1	500 000	
Préparation de projets pilotes portant sur l'efficacité énergétique (décision 91/65)	1 et un mondial	2	112 350	
Projets pilotes portant sur l'efficacité énergétique (décision 91/65)	4	4	720 163	
Total		79	45 235 510	

Note : Les montants des financements incluent les frais d'appui d'agence.

II.4 Vérification de la conformité d'une sélection de pays à faible volume de consommation avec leurs accords de plan de gestion de l'élimination des HCFC

7. Le Secrétariat a sélectionné un échantillon de 17 pays visés à l'article 5 à faible volume de consommation (PFV) afin de vérifier la conformité avec leurs accords de PGEH conformément à la décision 61/46 (c)². Les critères de sélection comprenaient la proximité de la prochaine tranche du PGEH (2025 ou 2026), toute vérification antérieure approuvée au moins deux ans avant la 94^e réunion et achevée, le niveau de consommation et la répartition géographique. Les pays sélectionnés (sept en Afrique, cinq en Amérique latine et dans les Caraïbes, trois en Asie et dans le Pacifique et deux en Europe) sont énumérés au tableau 5. Conformément à la décision 92/21(c), les agences d'exécution concernées ont inclus les coûts de vérification correspondants dans leurs programmes de travail respectifs soumis à la 94^e réunion.

Tableau 5 : Pays visés à l'article 5 sélectionnés pour vérification de la conformité avec leurs accords de PGEH

No	Pays	Valeur de référence des HCFC (tm)	Agence d'exécution principale	Prochaine demande de tranche (année)
1	Angola	290,00	PNUD	2025
2	Bahamas (Les)	87,55	PNUE	2025
3	Barbade	66,73	PNUE	2025
4	Burkina Faso*	525,13	PNUE	2026
5	Cambodge	272,21	PNUE	2025
6	Tchad	292,70	PNUE	2025
7	Gabon*	548,95	PNUE	2026
8	Grenade	15,10	PNUE	2025
9	Guyana	31,02	PNUE	2025
10	Madagascar	302,94	PNUE	2025
11	Monténégro	13,88	ONUDI	2026
12	Mozambique	155,75	PNUE	2026
13	Nicaragua	118,36	PNUE	2026
14	Macédoine du Nord	32,78	ONUDI	2026

² Le Secrétariat a été chargé de fournir, à la première réunion de chaque année, une liste représentant 20 pour cent des pays dont la consommation de référence de HCFC est inférieure ou égale à 360 tonnes métriques (tm) et dont le PGEH est approuvé, afin de pouvoir approuver le financement qui leur est destiné en vue de la vérification de la conformité de ces pays avec leurs accords de PGEH pour cette année-là. En conséquence, lors de la première réunion de l'année, le Comité exécutif demandera aux agences bilatérales et d'exécution concernées d'inclure dans leurs prochains amendements au programme de travail le financement des rapports de vérification pour les PGEH sélectionnés ; et lors de la deuxième réunion de l'année, le financement sera approuvé dans le contexte des amendements au programme de travail.

No	Pays	Valeur de référence des HCFC (tm)	Agence d'exécution principale	Prochaine demande de tranche (année)
15	Sierra Leone	30,37	PNUE	2026
16	Sri Lanka	235,20	PNUD	2026
17	Timor-Leste	9.08	PNUE	2025

*Pays n'étant pas à faible volume de consommation mais financés comme pays à faible volume.

Recommandation

8. Le Comité exécutif pourrait envisager :

- (a) De prendre note que les agences bilatérales et d'exécution concernées ont inclus dans leurs programmes de travail pour 2024, soumis à la 94^e réunion, des demandes de financement des rapports de vérification pour les plans de gestion de l'élimination des HCFC pour l'Angola, les Bahamas, la Barbade, le Burkina Faso, le Cambodge, le Tchad, le Gabon, la Grenade, le Guyana, Madagascar, le Monténégro, le Mozambique, le Nicaragua, la Macédoine du Nord, la Sierra Leone, le Sri Lanka et le Timor Leste ;
- (b) D'examiner les demandes de financement associées aux vérifications mentionnées à l'alinéa (a) ci-dessus dans le contexte des programmes de travail soumis par chaque agence d'exécution concernée au titre du point 9(d) de l'ordre du jour, Projets recommandés pour examen individuel.

III. Questions recensées pendant l'examen des projets

III.1 Calcul de l'impact climatique des activités dans le cadre des plans de mise en œuvre de l'Amendement de Kigali sur les HFC

9. Lors de la 93^e réunion, le Secrétariat a informé le Comité exécutif qu'il était en train de mettre à jour le modèle d'indicateur d'impact climatique du Fonds multilatéral (MCII) pour permettre le calcul de l'impact climatique des projets d'investissement de réduction progressive des HFC dans les secteurs de la fabrication des équipements de réfrigération et de climatisation. Au moment de la finalisation du présent document, un consultant spécialiste de la question était en train de finaliser les modifications nécessaires, notamment en ajoutant les HFC, mélanges et solutions de remplacement les plus fréquemment déclarés ; en mettant en lien le modèle à une base de données thermodynamiques disponible à l'achat pour permettre une utilisation plus précise et plus flexible du modèle ; en actualisant les facteurs de correction du transfert de chaleur et en ajoutant des coefficients d'échangeur de chaleur accessibles à l'utilisateur.

10. Le Secrétariat est en train d'élaborer une méthodologie destinée à estimer les émissions évitées grâce à la mise en œuvre des projets de réduction progressive des HFC soutenus par le Fonds multilatéral, qui utilisera entre autres le modèle MCII mis à jour. En particulier, plutôt que de déclarer un bénéfice climatique annuel par rapport au statu quo, le Secrétariat étudie la littérature scientifique et les méthodologies établies en vue d'élaborer une méthodologie qui indiquera les émissions évitées grâce à la mise en œuvre des projets de réduction progressive des HFC soutenus par le Fonds multilatéral, incluant à la fois les projets d'investissement et les activités ne portant pas sur des investissements, et calculera les avantages climatiques en tant que différence entre un « monde évité », c'est-à-dire un monde dans lequel le projet de réduction progressive des HFC aura été mis en œuvre, et un scénario de statu quo qui pourra également prendre en compte la croissance.

IV. Rapports sur la mise en œuvre des décisions et suivi des discussions précédentes relatives à l'examen des projets

IV.1 Demande de renouvellement de projets de renforcement des institutions

11. Le Secrétariat a examiné les rapports finaux et les demandes de prolongation du financement du renforcement des institutions pour 25 pays par rapport aux décisions les concernant, notamment la décision 91/63(d) sur le niveau de financement des projets de renforcement des institutions et la décision 91/63(c) sur l'obligation d'utiliser le format révisé pour les rapports finaux et les demandes de prolongation du financement du renforcement des institutions ainsi que les indicateurs de performance correspondants. Toutes les demandes ont été recoupées avec les précédents rapports sur le renforcement des institutions, les rapports périodiques sur la mise en œuvre des programmes de pays, les données déclarées au titre de l'article 7 du Protocole de Montréal, les derniers rapports sur la mise en œuvre des PGEH, les rapports périodiques des agences d'exécution soumis à la 93^e réunion et les décisions pertinentes relatives à la conformité adoptées par les Parties au Protocole de Montréal. Treize pays ont soumis les données de mise en œuvre du programme de pays de 2023 à la date de la publication des documents du programme de travail à prendre en compte³. Tous les pays ont indiqué qu'ils avaient atteint ou partiellement atteint tous les objectifs applicables en matière de renforcement des institutions. Le Secrétariat a pris note au niveau de l'application des indicateurs de performance d'une cohérence satisfaisante entre les pays demandant un financement du renforcement des institutions. Le Secrétariat a recommandé que tous les projets de renforcement des institutions soient soumis à la 94^e réunion pour approbation globale.

12. En outre, la demande soumise par le PNUE pour un nouveau le projet de renforcement des institutions pour l'Afrique du Sud est présentée aux fins d'examen individuel au titre du point 9(d) de l'ordre du jour et répertoriée dans le tableau 2 du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/94/17 (Projets recommandés pour examen individuel).

IV.2 Financement retenu dans l'attente de la remise de rapports de vérification ou du respect de conditions particulières

13. Lors de la 93^e réunion, le Comité exécutif a approuvé la phase II du PGEH pour le Mozambique et sa première tranche, étant entendu que le Trésorier transférera les fonds approuvés au PNUE et au PNUD seulement après que le Secrétariat aura reçu confirmation que l'équipement devant être acheté dans le cadre du volet de l'ONUDI pour la phase I a bien été distribué aux bénéficiaires et que la formation correspondante a eu lieu (décision 93/44(e)(ii)). Au 13 mai 2024, le financement était toujours en suspens.

14. Lors de la 93^e réunion, le Comité exécutif a également approuvé la deuxième tranche de la phase II du PGEH pour le Qatar, étant entendu que les fonds approuvés d'un montant de 144 500 \$ US, plus coûts d'appui d'agence de 18 785 \$ US, ne seraient transférés par le Trésorier au PNUE qu'après que le Secrétariat aura confirmé que le pays a mis en œuvre les engagements cités dans la décision 88/54(e)(i), (ii) et (iii), (décision 93/36(a)). Au moment de la finalisation du présent document, le Secrétariat n'avait pas reçu de mise à jour sur l'état de mise en œuvre de ces engagements.

15. En ce qui concerne le financement retenu par le Trésorier pour la préparation du projet de plan de mise en œuvre de l'Amendement de Kigali pour les HFC pour la Thaïlande, approuvé lors de la 93^e réunion, suite à la ratification de l'Amendement de Kigali par le pays, le Secrétariat a notifié au Trésorier de décaisser 200 000 \$US plus frais d'appui d'agence de 15 400 \$US pour la Banque mondiale.

³ À la date du 13 mai 2024, les rapports de mise en œuvre du programme de pays n'avaient pas été reçus pour le Burundi, le Tchad, les Comores, le Congo, la République démocratique du Congo, la Libye, le Maroc, le Niger, le Qatar, Sao Tomé et Príncipe, le Sénégal et Vanuatu.